

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11	<u>Abstention</u> : 1	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-cinq le 11 février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 05 février 2025

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>Abstention</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Vincent MARENDA, Yoann MARENDA.

**ABSENTS** : Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre PEYRAZAT

**2025-04 Signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics**

**Vu** l'article L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique

**Vu** la délibération du conseil communautaire d'adhésion à la convention paquet Energie Climat

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics permettant à la commune de s'intégrer dans une opération mutualisée pour laquelle le SDE 24 sera coordonnateur des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics

**Vu** l'objet de la convention constitutive, à savoir la mutualisation des procédures de passation de marchés publics, le gain d'efficacité en termes d'efficacité et de sécurité juridique, la création d'une dynamique territoriale et la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation d'opération de travaux d'investissement

**Considérant** le besoin d'accompagnement de la commune pour une rénovation pérenne et performante du diagnostic à la réception des travaux des bâtiments publics suivants :

- **ECOLE publique et**
- **4 logements communaux**

**AR Prefecture**

024-212400162-20250211-2025\_04-DE  
Reçu le 19/02/2025  
Publié le 19/02/2025

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac-Affichage le 17 février 2025

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 abstention de M. Sébastien VIGNERON car technicien du SDE 24) :

- Autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes pour l'achat de prestation de maîtrise d'œuvre, de travaux et de services associés nécessaires à la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoint à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 14 février 2025  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Prefecture**

024-212400162-20250211-2025\_04-DE  
Reçu le 19/02/2025  
Publié le 19/02/2025

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac-Affichage le 17 février 2025  
Page 2 sur 2